Décision 12-D-20 du 12 octobre 2012

relative à des pratiques relevées dans le secteur de l'optique-lunetterie de détail à La Réunion

Posted on: 15 octobre 2012 Secteur(s):

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Syndicat des Opticiens de La Réunion (SOR),

Autorité de la concurrence (auto saisine)

Dispositif(s)

Décision mixte

Irrecevabilité

Poursuite de l'instruction au fond

Lire

le texte intégral de la décision 282.16 Ko